



Conseil d'administration

Le mardi 11 juin 2024, dans la suite de l'AG

Salle du Conseil, Hôtel de Ville de Paris

Compte-rendu

Ouverture du conseil d'administration de Cités Unies France par le Président

Le Président adresse ses félicitations aux nouveaux élus du CA.

Le nouveau CA est composé de :

1^{er} collège :

- AY-CHAMPAGNE, Dominique Leveque, Maire
- LE FRENEY D'OISANS, Christian Pichoud, Maire
- QUETIGNY, Rémi Detang, Maire

2^{ème} collège :

- AUTUN, Gilbert Darroux, Conseiller délégué
- BAGNOLET, Daouda Keita, Conseiller municipal
- CHARTRES, Patrick Geroudet, Conseiller municipal délégué
- VOIRON, Chokri Badreddine, Adjointe à la jeunesse et à l'international

3^{ème} collège :

- COLOMBES, Adda Bekkouche, Adjoint au Maire
- ISSY LES MOULINEAUX, Caroline Milan, Conseillère municipale
- POTTIERS, Zoé Lorigoux-Chevalier, Conseillère municipale
- COMMUNAUTE DAGGLOMERATION DU PAYS NORD MARTINIQUE, Saint-Rose Cakin, Vice-Président
- NANTERRE, Hassan Hmani, Adjoint Maire délégué
- MAMOUDZOU, Claudie Rakoto, Conseillère Municipale

4^{ème} collège :

- ANGERS, Benoit Pilet, Adjoint au maire
- BORDEAUX, Céline Papin, Adjointe au Maire
- GRENOBLE, Emmanuel Carroz, Adjoint au Maire
- LIMOGES METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE, Guillaume Guerin, Président
- LYON, Sonia Zdorovtsoff, Adjointe au Maire
- MARSEILLE, Michèle Rubirola, 1^{ère} Adjointe au Maire
- NANCY, Antoine Le Solleuz, Adjoint délégué aux relations
- NANTES METROPOLE, Anthony Berthelot, Vice-président

- NICE, Christiane Amiel-Dinges, Adjointe au Maire
- ORLEANS, Alexandre Houssard, Conseiller Municipal
- RENNES, Flavie Boukhenoufa, Adjointe aux Relations Internationales
- TOULOUSE, Jean-Claude Dardelet, Adjoint au Maire
- TOURS, Elise Pereira-Nunes, Adjointe au Maire
- MONTPELLIER MEDITERANEE METROPOLE, Michaël Delafosse, Président
- DIJON, François Rebsamen, Maire

5^{ème} Collège :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUDE, André Viola, Conseiller départemental
- CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE, Vincent Hamen, Vice-Président
- CONSEIL REGIONAL GRAND EST, Christian Debeve, Président de la commission transfrontalier
- CONSEIL REGIONAL OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE, Nadia Pellefigue, Vice-Présidente
- PARIS, Arnaud Ngatcha, Adjoint délégué

- Présentation du rôle du conseil d'administration de Cités Unies France

Rappels sur le rôle du CA :

- Les membres du conseil d'administration sont élus au scrutin secret majoritaire à un tour et par collège de l'Assemblée générale. Le mandat des administrateurs est de 3 ans, renouvelable. Dans l'hypothèse où le nombre maximum de collectivités membres du CA n'est pas atteint, l'assemblée générale autorise le dépassement des quotas par collège.
- Chaque membre est représenté : par Madame/Monsieur le maire, le/la président(e) du conseil général, le/la président(e) du conseil régional, le/la président(e) de la structure intercommunale, ou son/sa représentant(e) délégué(e), lui/elle-même élu(e) local(e),
- Le conseil d'administration décide des orientations stratégiques de l'association, est responsable de la gestion courante de l'association et du contrôle de sa mise en œuvre par la direction. Il arrête les comptes de chaque exercice en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale pour son approbation.
- Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, notamment pour l'arrêté des comptes et le vote du budget, accompagné des propositions d'orientations. Les documents soumis au débat sont transmis au moins 7 jours ouvrables à l'avance.
- Les fonctions d'administrateur(-trice) de l'association sont bénévoles.
- Le conseil d'administration décide de la convocation de l'assemblée générale, en prépare l'ordre du jour et présente éventuellement les propositions de réforme des statuts.

- Perspective du renouvellement du BE

En vue du renouvellement du BE, une réunion en visio-conférence du CA est prévue dans courant juillet.

Vous recevrez tout prochainement des formulaires de candidature au BE à nous retourner avant le 20 juin au plus tard (ou tout de suite, les formulaires sont à disposition)

Rappel sur le rôle du BE :

- Le bureau exécutif (composé de 10 membres) a un rôle fonctionnel et d'exécution : il définit les orientations stratégiques sur proposition de la Direction, il supervise la gestion administrative et financière de l'association et dresse un rapport financier chaque année pour le conseil d'administration et pour l'assemblée générale.
- Les membres du Bureau exécutif sont élus pour 3 ans, renouvelable. Il n'y pas de suppléance possible pour les membres du Bureau.
- Le/la directeur(trice) général(e) de l'association assiste, à titre consultatif, aux séances du bureau exécutif.

NB : le BE se réunit 6 à 8 fois par an : (sans compter CA et AG), la grande majorité du temps en visio-conférence.

Le Président propose d'élargir à 12 au lieu de 10 le nombre de membres du BE si toutefois, les volontaires pour être membre du BE dépassaient le nombre de 10.

Le Président remercie les administrateurs pour leur engagement